

PROJET



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020 - 2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du**

---

Mesure climat – Végétalisation du préau de l'école du Plateau  
Crédit d'investissement (314-23.02)

Vu l'augmentation des îlots de chaleur sur le territoire de la Ville de Lancy, due à la densification de la commune ;

Vu l'aggravation du réchauffement des zones urbaines qui nécessite de nouvelles stratégies d'adaptation dans les planifications de projets ;

Vu que les constructions et aménagements de la commune ne répondent plus ou que partiellement aux enjeux environnementaux ;

Vu la motion M001A-2019 acceptée par le Conseil municipal le 31 octobre 2019 « pour un plan climat lancé » ;

Vu la liste établie par le service de l'aménagement du territoire priorisant les préaux d'école comme les lieux à traiter en urgence ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission xxx, séance du xxx ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstention(s)

- 
1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 220'000.—, destiné à la végétalisation du préau de l'école du Plateau, sise avenue du Plateau 40 ;
  2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;
  3. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 2170.33004 ;

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Armando COUTO



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020 - 2025**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 16 février 2023**

---

Transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe au chemin Tivoli 4  
Subvention d'investissement (Fr. 160'000.--) (312-22.12)

Vu le projet de modification d'affectation d'un sous-sol d'un immeuble appartenant à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL), sis chemin de Tivoli 4

Vu que ce projet prévoit la transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe ;

Vu que ce projet permettra à l'association Blood's Fight Club d'agrandir sa surface et ainsi de pouvoir accueillir de nouveaux membres ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 18 janvier 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstention(s)

1. d'autoriser le Conseil administratif à subventionner cet investissement de Fr. 160'000.— destiné à la transformation d'un local semi-enterré en salle de boxe, au chemin Tivoli 4 ;

- 
2. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.56400, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14640 ;
  3. d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 3410.36604.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

Armando COUTO

M 071/2022

## PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### *URGENCE CLIMATIQUE - L'AFFAIRE DE TOUS*

---

Tenant compte de l'ensemble des nouvelles dispositions légales et recommandations en vigueur, notamment les dispositions fédérales et surtout le plan climat cantonal 2030 2ème génération,

Tenant compte de l'ensemble des guides, des outils récents, des ressources déjà à disposition des collectivités et des partenaires du secteur privé,

Relevant que les autorités politiques de la Ville de Lancy, tant au niveau des efforts que des dispositions prises à ce jour s'inscrivent désormais de manière déterminante dans la lutte contre les changements climatiques,

Nous considérons qu'il appartient désormais à la population de tout mettre en œuvre pour s'impliquer pleinement dans cet enjeu.

A ce titre, tant par notre engagement personnel que pour soutenir les habitantes et les habitants de Lancy à poursuivre leurs efforts,

Précisant que nous estimons que la confiance et la responsabilité individuelle sont des leviers indispensables à la réussite et au respect de toutes mesures,

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. A faire preuve d'une communication active et d'un engagement accru pour soutenir tous les gestes que la population de Lancy fera pour être une actrice de la lutte contre le réchauffement.
2. De proposer aux entreprises et structures lancéennes des conseils et un appui technique.
3. A promouvoir par tous les moyens les économies d'énergies : éclairage des vitrines, température des locaux, utilisation raisonnée de l'eau, etc.

PDC-VL

---

**Conseil municipal du 29 septembre 2022**

**La motion est renvoyée à la Commission de l'environnement et du développement durable par 30 oui, 0 non, 4 abstentions**

## PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant, sur proposition du groupe des Vert.e.s :

### **Lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions**

---

En début de législature, chaque membre du Conseil municipal reçoit un iPad de manière automatique. Un contrat de longue durée a été passé avec une entreprise locale. De nombreuses communes ont aussi décidé de se passer de papier et ont opté pour d'autres solutions (ordinateur portable, soutien financier...). Une tablette permet de réduire la consommation de papier et était peut-être adéquate à l'époque où cette pratique a été mise en place. Toutefois, les usages des technologies de l'information (TIC) ont depuis changé. Les technologies évoluent rapidement<sup>1</sup> et il semble incongru de décider d'une technologie 5 voire 10 ans avant son utilisation.

Sachant que la fabrication d'un objet utilise une grande quantité de ressources et d'énergies (extraction et transformation des matières premières, transports, etc.) et génère des pollutions multiples, dont l'émission de gaz à effets de serre, responsables du dérèglement climatique. Selon des chiffres établis par une étude GreenIT publiée en octobre 2019<sup>2</sup>, les 34 milliards de smartphones, ordinateurs, consoles de jeux et téléviseurs que compte la planète occupent une place centrale dans l'impact sur l'environnement. Il faut 80 fois plus d'énergie pour produire un gramme de smartphone qu'un gramme de voiture. La construction d'outils informatiques impacte la quantité de ressources naturelles disponible. Ces ressources premières ne se renouvellent pas aussi vite que nous en consommons. 35% des émissions de gaz à effet de serre du numérique seront dues à la fabrication des terminaux utilisateurs en 2025. L'intensité énergétique de l'industrie numérique augmente en moyenne de 4% par an<sup>3</sup>.

La Suisse étant le 2ème pays européen le mieux équipé en ordinateurs personnels après la Norvège<sup>4</sup>, la quasi-totalité des ménages sont équipés d'au moins un ordinateur personnel. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile atteint même 130%<sup>5</sup> et les Suisse.sse.s dépensent environ 300 francs par mois en produits TIC<sup>6</sup>. Enfin, les tablettes font partie des appareils possédant des cycles technologiques les plus courts, 20% d'entre elles étant changées au bout de deux ans.

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_de\\_Moore](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_Moore)

<sup>2</sup> [https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019-10-GREENIT-etude\\_EENM-rapport-accessible.VF.pdf](https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019-10-GREENIT-etude_EENM-rapport-accessible.VF.pdf)

<sup>3</sup> <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/>

<sup>4</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/societe-information/indicateurs-generaux/menages-population/equipement-depenses-tic.html>

<sup>5</sup> <https://www.journaldunet.com/web-tech/chiffres-internet/suisse/pays-che>

<sup>6</sup> <https://www.ictjournal.ch/news/2017-05-24/les-suissees-depensent-beaucoup-en-produits-tic>

Les différents chiffres ci-dessus devraient nous faire réfléchir à l'achat de nouveaux produits et la pertinence d'imposer une solution unique.

La pratique des membres du Conseil municipal a aussi permis de se rendre compte que :

- rédiger un rapport sur iPad n'est pas idéal et plusieurs élu-e-s utilisent un ordinateur.
- la plupart du temps, ces tablettes ne sont pas utilisées en commission et ne servent donc qu'en plénières, 10 fois par an.
- des documents sont malgré tout encore imprimés
- certains documents ne sont pas adaptés pour un usage numérique
- certaines personnes seraient prêtes à se passer de cet outil si on leur donnait le choix

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. prendre langue avec le secrétariat du Grand Conseil qui a entamé une réflexion sur ce sujet, et avec d'autres communes ayant opté pour une pratique différente,
2. revoir sa politique d'achat de matériel informatique pour le Conseil municipal,
3. prendre contact avec le SIACG afin de considérer les directives en place en termes de sécurisation des données et du matériel informatique mis à disposition des conseillères et conseillers municipaux.

Les Vert.es  
Le groupe socialiste  
Le groupe PDC-Verts libéraux  
Le MCG

Lancy, le 3 février 2023

## PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Pour des emprunts responsables**

---

Le secteur financier a un impact non négligeable sur le climat. De par leurs investissements ou leurs offres de crédits, les banques et autres institutions financent des activités qui émettent des gaz à effet de serre (GES). La place financière suisse aurait ainsi financé environ 1100 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> en 2015, soit environ neuf fois l'empreinte GES totale de la Suisse<sup>1</sup>. Une équipe de recherche a étudié la compatibilité climatique des activités de nombreux acteurs financiers basés en Suisse. Les résultats montrent que 80 % des participants à cette étude possèdent des portefeuilles comprenant des sociétés exploitant du charbon, ayant donc des activités incompatibles avec les objectifs de l'accord de Paris et représentant un risque réel pour notre éco-système. Par ailleurs, les participants à l'étude investissent quatre fois plus de fonds dans des entreprises produisant de l'électricité à partir de sources fossiles que dans la production d'énergies renouvelables.

La Confédération a édité un rapport intitulé « Comment rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques » en 2021, qui donne des pistes quant aux acteurs à prendre en compte et aux mesures à mettre en oeuvre<sup>2</sup>. Swiss Sustainable Finance (SSF) a aussi réalisé une étude<sup>3</sup> des activités de crédit durable pour les entreprises et les particuliers, identifiées comme, « potentiellement, un formidable levier de transition vers une économie durable ». Dans un article du « Temps »<sup>4</sup> paru le 14 juin 2021, on apprend que « les montants gérés de manière durable ont plus que doublé en Suisse au cours des deux dernières années. La finance responsable représente maintenant plus de 1500 milliards de francs sur la place financière suisse (+31% sur un an), selon la dernière étude de SSF<sup>5</sup> ». Pour le chercheur Philipp Krüger, le marché primaire offre un levier intéressant : « Si une grande banque décide de ne pas renouveler une ligne de crédit ou de se retirer d'un prêt syndiqué, l'impact sera beaucoup plus fort. Il faut renforcer les dimensions de durabilité dans les mécanismes de crédit. »

La Ville de Lancy emprunte chaque année des sommes importantes et paie des intérêts conséquents à des institutions dont les activités peuvent être en contradiction avec ses valeurs et son plan climat. Bien que des normes internationales n'existent pas encore pour classer les emprunts en fonction de leur impact sur le climat, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent être définis assez

---

<sup>1</sup> <https://2degrees-investing.org/resource/bridging-the-gap/>

<sup>2</sup> <https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2019/20193966/Bericht%20BR%20F.pdf>

<sup>3</sup> [https://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/SSF\\_VSKB\\_Credit\\_et\\_Durabilite\\_FR.pdf](https://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/SSF_VSKB_Credit_et_Durabilite_FR.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.letemps.ch/economie/eviter-lechec-finance-durable>

<sup>5</sup> <https://www.letemps.ch/economie/gestion-durable-1500-milliards-francs-davoirs-suisse>



simplement. Par exemple, veut-on emprunter de l'argent et payer des intérêts à une banque accusée de blanchiment et fraude fiscale? Souhaite-t-on le faire dans une institution qui fait la Une des journaux parce qu'elle investit dans des oléoducs menaçant les sources d'eau potable de peuples amérindiens?

Afin de rendre sa politique d'emprunts compatible avec la lutte contre les changements climatiques, la commune pourrait aussi suivre l'exemple du Canton<sup>6</sup> et de la Confédération<sup>7</sup> en émettant des obligations vertes (green bonds), pour lesquelles des normes internationales existent, afin de financer la transition écologique de ses infrastructures et de ses bâtiments. Elle pourrait encore étudier la possibilité de souscrire des prêts à impact<sup>8</sup> dont le taux varie en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs environnementaux fixés par contrat.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. définir des critères permettant d'emprunter de la manière la plus durable possible,
2. choisir des partenaires financiers compatibles avec les missions, la vision et les objectifs de la Ville,
3. émettre des emprunts obligataires verts pour financer la transition écologique des infrastructures communales et des bâtiments appartenant la commune,
4. étudier la possibilité de souscrire à des prêts à impact,
5. faire preuve de transparence en fournissant, lors de la présentation des comptes, la liste des emprunts effectués, les montants, les dates et le nom des prêteurs.

Les Vert.e.s

Lancy, le 3 février 2023

---

<sup>6</sup> <https://www.ge.ch/document/emission-green-bonds-premiere-reussie-geneve>

<sup>7</sup> <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-89968.html>

<sup>8</sup> <https://www.lagazettedescommunes.com/791766/prets-a-impact-un-marche-davenir-pour-les-collectivites/>